

CONTRAT DE CONSTRUCTION DE MAISON INDIVIDUELLE (CCMI)

Entre les soussignés :

Le constructeur :

Nom ou raison sociale : _____
Adresse du siège social : _____
SIRET : _____

Le maître d'ouvrage :

Nom et prénom : _____
Adresse : _____

Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet la construction d'une maison individuelle, conforme à la réglementation en vigueur, sur le terrain appartenant au maître d'ouvrage, et selon les plans et devis annexés.

Article 1 – Description des travaux

Le constructeur s'engage à réaliser la construction conformément au descriptif détaillé ci-dessous : - Fondations et soubassements - Murs porteurs et cloisons - Toiture étanchéité et couverture - Menuiseries extérieures et intérieures - Plomberie, électricité et chauffage - Revêtements des sols et des murs - Aménagements extérieurs et VRD

Article 2 – Prix et modalités de paiement

Le prix global forfaitaire de la construction est fixé à : _____ euros TTC. Les modalités de paiement sont les suivantes : - Versement d'un acompte à la signature du contrat : _____ euros - Paiements échelonnés selon l'avancement des travaux, sur présentation de factures - Solde à la réception des travaux après levée des réserves

Article 3 – Durée des travaux

Les travaux débuteront dans un délai de _____ jours à compter de la date de signature du contrat et devront être achevés dans un délai maximum de _____ mois. Toute prolongation devra faire l'objet d'un avenant écrit.

Article 4 – Garanties

Le constructeur garantit la construction conformément aux dispositions légales suivantes : - Garantie de parfait achèvement (1 an) - Garantie biennale de bon fonctionnement (2 ans) - Garantie décennale couvrant les dommages compromettant la solidité ou la destination (10 ans) Le constructeur déclare être assuré en responsabilité civile décennale.

Article 5 – Réception des travaux

La réception des travaux sera prononcée contradictoirement par les parties, avec ou sans réserve. Elle marque le point de départ des garanties légales. En cas de réserves, celles-ci seront consignées dans un procès-verbal.

Article 6 – Assurances

Le maître d'ouvrage s'engage à souscrire une assurance dommages-ouvrage avant l'ouverture du chantier. Le constructeur fournit une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale.

Article 7 – Résiliation

En cas d'inexécution grave par l'une des parties, le contrat pourra être résilié de plein droit, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 30 jours.

Article 8 – Litiges

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat sera soumis au tribunal compétent. Les parties privilégieront une résolution amiable avant toute procédure judiciaire.

LE CONSTRUCTEUR

Signature : _____

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-ccmi/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

[Voir plus de modèle](#)

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.